



CONSEIL GÉNÉRAL  
Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

# Evaluation Environnementale du Plan de Prévention et de Gestion des déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute Loire

Résumé Non Technique

## Le cadre réglementaire de l'évaluation environnementale du Plan :

Selon l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement, les plans adoptés par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements et les établissements publics en dépendant, relatifs à la gestion des déchets, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

## Le diagnostic initial de l'environnement du département :

- ▶ Une analyse détaillée du département a été conduite suivant cinq dimensions environnementales :
  - ▶ La pollution et la qualité des milieux
  - ▶ Les ressources naturelles
  - ▶ Les nuisances
  - ▶ Les risques
  - ▶ Les espaces naturels, sites et paysages
- ▶ Cette analyse a abouti à l'identification des forces et des faiblesses du territoire, du niveau d'enjeux et du niveau de sensibilité du département vis-à-vis des cinq dimensions de l'environnement présentées dans le tableau ci-contre.

**Légende :** 😊 Sensibilité faible   😐 Sensibilité modérée   😞 Sensibilité forte

Dimensions de l'environnement	Sous-domaines	Niveau de sensibilité du département
Pollution et qualité des milieux	Air (dont les émissions de gaz à effet de serre)	😊
	Eau	😞
	Sol et sous-sol	😊
Ressources naturelles	Matières premières	😊
	Ressources énergétiques	😊
	Ressources naturelles locales	😊
Nuisances	Nuisances sonores	😞
	Trafic	😊
	Nuisances olfactives	😊
	Nuisances visuelles	😊
Risques	Risques sanitaires	😊
	Risques naturels	😊
	Risques industriels	😊
Espaces naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	😊
	Paysages	😞
	Patrimoine culturel	😊

# Caractéristiques et impacts de la gestion actuelle des déchets de chantiers du BTP

## Caractéristiques de la gestion actuelle :

- ▶ Le périmètre du plan dispose des installations suivantes :
  - ▶ 27 déchèteries fixes accessibles à l'ensemble de la population et aux artisans, sous certaines conditions,
  - ▶ 7 plateformes de regroupement accessibles aux professionnels, sous certaines conditions,
  - ▶ 1 centre de tri des déchets du BTP,
  - ▶ 9 plateformes de concassage, valorisation, recyclage des inertes,
  - ▶ 8 centrales à béton et 2 centrales d'enrobés, dont 1 acceptant les déchets inertes,
  - ▶ 4 carrières recevant des déchets inertes pour remblaiement,
  - ▶ 9 Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI),
  - ▶ 3 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

- ▶ Gisement de déchets sur le périmètre du plan (2011) :

Flux de Déchets	Quantité (t)
Inertes	785 618
Déchets Non Inertes Non Dangereux	33 222
Déchets Dangereux	12 485
<b>TOTAL</b>	<b>831 325</b>

Dimensions de l'environnement	Sous-domaines	Effets gestion actuelle des déchets
Pollution et qualité des milieux	Air (dont les émissions de gaz à effet de serre)	<b>Impact fort</b>
	Eau	Impact moyen
	Sol et sous-sol	Impact faible
Ressources naturelles	Matières premières	Impact moyen
	Ressources énergétiques	Impact moyen
	Ressources naturelles locales	Impact moyen
Nuisances	Nuisances sonores	<b>Impact fort</b>
	Trafic	<b>Impact fort</b>
	Nuisances olfactives	Impact faible
	Nuisances visuelles	Impact faible
Risques sanitaires	Risques sanitaires	Impact moyen
Espaces naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	Impact moyen
	Paysages	Impact moyen
	Patrimoine culturel	Impact faible

# Perspectives d'évolution des impacts de la gestion des déchets sur l'environnement

- ▶ Il s'agit ici d'envisager quel serait l'impact de l'organisation de la gestion des déchets au terme du Plan si aucune action de prévention, de valorisation et d'optimisation n'était mise en œuvre, toutes choses étant égales par ailleurs.
- ▶ Cette évaluation sert de référence pour mesurer par la suite les impacts des actions du Plan sur l'environnement.

- ▶ Gisement de déchets inertes sur le périmètre du plan (2026) :

Flux de Déchets	Quantité (t)
Déchets Inertes issus de TP	682 833
Déchets inertes issus du bâtiment	142 664
<b>TOTAL</b>	<b>825 498</b>

Critères	Etat de référence 2011	Scénario « Laisser faire » (2026)	Evolution
Consommation d'énergie fossile	380,6 tep/an	400,3 tep/an	+ 5,2 %
Emissions des GES	2 441,9 t éq CO <sub>2</sub> /an	2 566,0 t éq CO <sub>2</sub> /an	+ 5,1 %
Matières premières : quantité de matériaux extraits évitée	0,1 Mt/an	0,2 Mt/an	+ 100 %

## Légende :

-  Augmentation de l'impact sur l'environnement par rapport à l'état initial
-  Faible augmentation de l'impact sur l'environnement par rapport à l'état initial
-  Diminution de l'impact sur l'environnement par rapport à l'état initial

# Etude comparative des effets des scénarios de gestion des déchets sur l'environnement

- ▶ L'évaluation environnementale concerne les incidences environnementales de la mise en œuvre du plan. Celle-ci ne constitue pas une étude d'impact de chaque installation de traitement, de valorisation ou de collecte des déchets du périmètre du plan.

## ▶ Trois scénarios ont été étudiés :

- ▶ Le scénario « laisser-faire » qui représente l'évolution attendue de la gestion des déchets de chantiers du BTP si aucune action de prévention et de gestion des déchets n'est mise en œuvre
- ▶ Le scénario 1, soit le scénario retenu dans le cadre du Plan (maillage important en installations de collecte et de regroupement, nombre limité d'installation de valorisation et d'élimination mais présentant des capacités importantes)
- ▶ Le scénario 2 (peu d'installations de collecte et de regroupement afin de privilégier les apports directs sur des installations de valorisation et de stockage dont le maillage est important)

## ▶ Les impacts de ces trois scénarios ont été évalués selon plusieurs critères :

- ▶ La participation à l'épuisement des ressources naturelles :
  - ▶ La consommation d'énergie fossile.
  - ▶ La consommation de matières premières.
- ▶ La participation à l'effet de serre :
  - ▶ Les émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ Les nuisances et accidents (impacts qualitatifs)

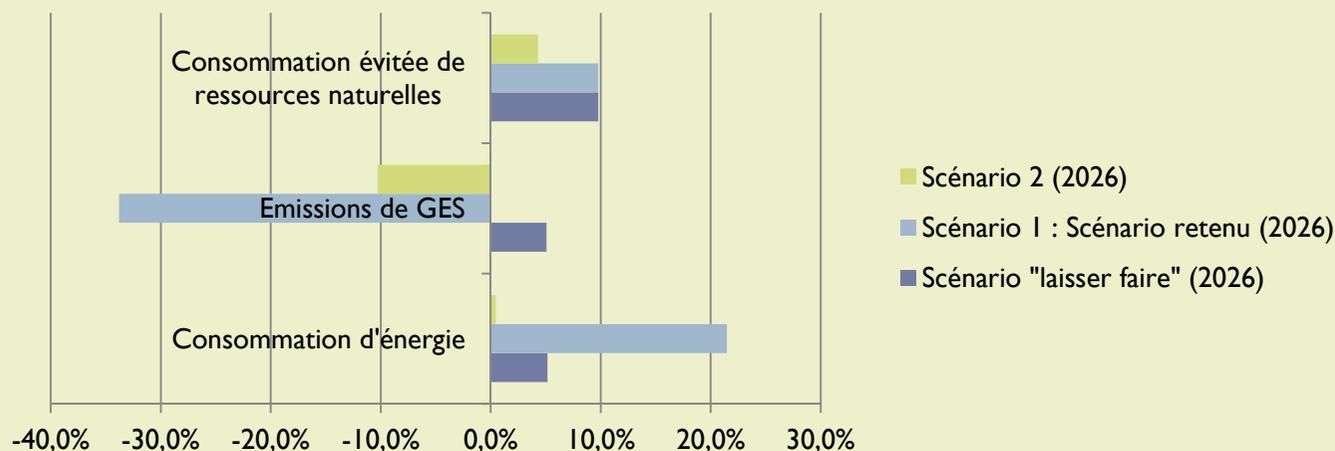
Critères	Etat initial de référence (2011)	Scénario « Laisser faire » (2026)	Scénario 1 (2026) Scénario retenu	Scénario 2 (2026)
Consommation d'énergie fossile	380,6 tep/an	400,3 tep/an	462,4 tep/an	382,4 tep/an
Emissions des GES	2 441,9 t éq CO <sub>2</sub> /an	2 566,0 t éq CO <sub>2</sub> /an	1 616,9 t éq CO <sub>2</sub> /an	2 109,9 t éq CO <sub>2</sub> /an
Matières premières : quantité de matériaux extraits évitée	0,1 Mt/an	0,2 Mt/an	0,2 Mt/an	0,1 Mt/an

### Légende :

- Augmentation de l'impact sur l'environnement par rapport à l'état initial
- Faible augmentation de l'impact sur l'environnement par rapport à l'état initial
- Diminution de l'impact sur l'environnement par rapport à l'état initial

# Synthèse de l'étude comparative des effets des scénarios de gestion des déchets sur l'environnement

## Différentiel des impacts sur l'environnement des scénarios par rapport aux impacts sur l'environnement de l'état de référence de l'année 2011 – horizon 2026



Un différentiel positif signifie une augmentation des impacts sur l'environnement par rapport à l'état initial.

Un différentiel négatif signifie une diminution des impacts sur l'environnement par rapport à l'état initial.

Si aucune action de prévention et de gestion des déchets de chantiers du BTP n'est mise en œuvre, à l'horizon 2026, ce sont près de 100 000 tonnes de déchets inertes qui ne trouveront pas d'exutoire sur le périmètre du plan, entraînant une gestion non réglementaire et non contrôlée d'une partie de ces déchets.

Rappelons que l'abandon de déchets dans l'environnement a des conséquences importantes sur les eaux de surface et souterraines et les sols (pollution due au ruissellement d'eau sur les dépôts sauvages dans des aires non adaptées au stockage, modification des conditions hydrauliques), les paysages (impact visuel), les espaces naturels et la biodiversité (dégradation de la qualité du milieu naturel).

Le scénario retenu permet d'éviter ces effets néfastes sur l'environnement.

**La comparaison entre les scénarios 1 et 2 montre que le scénario 1 permet de limiter de manière plus importante les impacts environnementaux liés à l'augmentation du gisement des déchets du BTP.**

# Effets probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement

- La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan a retenu le 13 février 2014 le scénario 1, privilégiant la collecte des déchets inertes du BTP grâce à un maillage important du territoire en installations de collecte et regroupement, et la valorisation et l'élimination des déchets inertes sur des installations en nombre limité, présentant des capacités importantes.

	Prévention	Amélioration des pratiques de gestion des déchets sur les chantiers	Amélioration de la valorisation des déchets inertes	Amélioration de la gestion des déchets inertes non recyclables (création d'installations)
Consommation énergétique	La consommation énergétique liée à la gestion des déchets du BTP est majoritairement due au transport routier. Les objectifs de prévention permettent de limiter les quantités sortantes du chantier et donc transportées par route	L'amélioration des pratiques de gestion des déchets sur les chantiers permettra de réduire la production de déchets et d'améliorer la valorisation des déchets inertes	Le recyclage des déchets permet d'alimenter localement les chantiers en matériaux, permettant de limiter le transport de matériaux (impact évité)	Légère augmentation des besoins énergétiques liés au fonctionnement des ISDI (relativement peu consommatrices)
Emissions de GES	La réduction à la source de quantités de déchets permet de limiter le transport par route et donc les émissions de GES associées	L'amélioration des pratiques de gestion des déchets sur les chantiers permettra de réduire la production de déchets et d'améliorer la valorisation des déchets inertes	Le recyclage des déchets permet d'alimenter localement les chantiers en matériaux, permettant de limiter le transport de matériaux (impact évité)	Augmentation potentielle des émissions locales de GES dues à la création de nouvelles installations
Consommation de ressources naturelles non énergétiques		L'amélioration des pratiques de gestion des déchets sur les chantiers permettra de réduire la production de déchets et d'améliorer la valorisation des déchets inertes	Le recyclage permet de substituer des matériaux naturels par des matériaux recyclés	Economie de matières minérales par la substitution par des déchets inertes dans le remblaiement de carrières
Nuisances	Les nuisances étant majoritairement liées aux poids lourds transportant les déchets, la prévention a un effet bénéfique en diminuant le nombre de camions affectés à la gestion des déchets du BTP	L'amélioration des pratiques de gestion des déchets sur les chantiers permettra de réduire la production de déchets et d'améliorer la valorisation des déchets inertes	Le recyclage des déchets permet d'alimenter localement les chantiers en matériaux, permettant de limiter le transport de matériaux et donc les nuisances (impact évité)	La création de nouvelles installations va potentiellement augmenter le trafic routier et les nuisances sonores au niveau local

## Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets sur l'environnement du Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP sur l'environnement

Catégories	Mesures	Responsables de la mise en œuvre
Pollution de l'air	Limiter les émissions de poussières	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
	Mettre en place des outils de connaissance/suivi des impacts sur l'air des installations pour permettre la mise en place de mesures de réduction ou de compensation adaptées	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
	Privilégier des installations fixes plutôt que des équipements mobiles sur les chantiers	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
Impacts sur l'eau et indirectement vers les sols	Collecter et traiter les eaux pluviales ou les eaux susceptibles d'avoir été en contact avec des déchets (hors déchets inertes)	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
Ressources naturelles	Eau :	
	- Choisir des procédés peu ou pas consommateurs d'eau	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
	- Réutiliser les eaux de process et les eaux pluviales	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
	Energie :	
	- Réduire les consommations d'énergie	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
	- Recourir aux énergies renouvelables	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
- Utiliser les installations de valorisation ou de traitement les plus proches des chantiers	Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP	
Impacts sanitaires	Maintenir les installations, les chantiers et leurs abords dans un état de propreté satisfaisant pour limiter les envols de poussières et de déchets	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
	Optimiser les conditions de travail	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP

## Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets sur l'environnement du Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP sur l'environnement

Catégories	Mesures	Responsables de la mise en œuvre
<b>Bruit et vibrations</b>	<b>Privilégier l'éloignement des habitations, établissements recevant du public ou établissements sensibles dans le choix d'implantation des installations</b>	<b>Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)</b>
	Isoler les sources sonores les plus importantes et limiter l'utilisation d'équipements bruyants	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
	Suivre les nuisances sonores par des mesures de bruit	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)  Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
	Mettre en place des écrans acoustiques ou des équipements de protection	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés) / Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
	Privilégier les installations fixes sur les chantiers pour éviter les nuisances à proximité des habitations ou des ERP	Maîtres d'ouvrage / Entreprises du BTP
<b>Dégradation des espaces naturels et des paysages</b>	Eviter la proximité avec les espaces naturels protégés et avec les sites inscrits ou classés, dans le choix d'implantation des installations	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
	En cas de proximité avec un tel site, réaliser une notice d'incidence pour les sites Natura 2000 ou des inventaires faune flore-habitats	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
	Assurer une remise en état et un suivi post-exploitation conformément à la réglementation relative aux ICPE	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
	En phase de conception de projet :	
	- Etudier la faisabilité d'implanter le projet sur un site de traitement des déchets existant, sur un ancien site industriel à réhabiliter, ou sur une zone à vocation industrielle	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
	- Intégrer les installations dans leur environnement	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)
	- Adapter l'infrastructure routière existante ou prévue aux transports de déchets, et si elle est à créer, limiter son impact sur le milieu	Gestionnaires de routes (Etat, Département, Communes, sociétés privées)
	En exploitation :	
- Entretien régulièrement et maintenir en bon état de propreté et d'esthétique les sites de traitement et leurs abords, ainsi que les chantiers de tri	Gestionnaires d'installations (EPCI ou prestataires privés)	

## Le dispositif de suivi environnemental :

- ▶ Le suivi environnemental du plan consiste à suivre les effets du plan sur l'environnement et à les comparer aux prévisions réalisées dans l'évaluation environnementale, cela à l'aide d'indicateurs.
- ▶ Les objectifs du suivi sont les suivants :
  - ▶ Evaluer l'efficacité des actions mises en place,
  - ▶ Identifier les difficultés et les corriger.

## Les indicateurs d'impacts environnementaux :

Indicateur	Unités	Fréquence	Impact
Quantité de déchets inertes produite	t/an	Annuelle	Toutes dimensions
Quantité de déchets inertes réutilisée	t/an	Annuelle	Toutes dimensions
Taux de valorisation matière	%	Annuelle	Toutes dimensions
Quantité de déchets inertes enfouis	t/an	Annuelle	Toutes dimensions
Potentiel effet de serre (GES)	t.eq.CO <sub>2</sub> /an	Annuelle	Pollution et qualité des milieux
Consommation en énergie	Tep/an	Annuelle	Pollution et qualité des milieux Ressources naturelles
Nombre d'accidents du travail recensés (collecte et traitement)	Nombre	Annuelle	Risque d'accident
Nombre de plaintes des usagers sur la gestion des déchets	Nombre	Annuelle	Risques et nuisances

## Le protocole de suivi:

Le Conseil Général est chargé du recueil et de la centralisation des données à travers l'observatoire des déchets du BTP, qui sera créé et en s'appuyant sur différents partenaires, pouvant être regroupé au sein d'un comité de suivi :

- ▶ DDT,
- ▶ DREAL,
- ▶ EPCI,
- ▶ CCI,
- ▶ CMA,
- ▶ ADEME,
- ▶ ...

Le comité de suivi aura en charge le suivi des indicateurs définis précédemment ainsi que sa diffusion annuelle auprès de la CCES dans le but de contrôler l'atteinte des objectifs et de proposer des mesures correctives au besoin.